

Affiché en mairie du 08 OCT. 2025 au

08 DEC. 2025



PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DES TRAVAUX		Référence du dossier
Déposée le : 14/08/2025	Complétée le :	N° PC 26287 23 M0002 M01
Présentée par : Monsieur Christophe ACHARD		Surface de plancher créée :: - m²
Demeurant : 103 A impasse des Amandiers		Destination : Habitation
26450 ROYNAC		Nature des travaux :
Sur un terrain sis : Chemin du Grand Ferrand		Réhabilitation d'un logement en résidence principale

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée, affichée en Mairie le 18/08/2025,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 01/09/2006,

Vu le permis de construire délivré le 12/05/2023,

Vu les plans modificatifs consistant en des changements mineurs d'ouvertures, en la création de velux de ventilation et d'apport de lumière naturelle dans les combles et en la modification du rendu constructif de la loggia Sud,

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande susvisée sous les conditions visées ci-dessous :

Article 2 :

Les prescriptions figurant dans l'arrêté de permis de construire initial sont maintenues.

Les ouvertures modifiées devront respecter une continuité de style avec le bâtiment accolé (dimensions, forme des fenêtres, volets), conformément à l'article 11 commun du PLU.

Roynac le **06 OCT. 2025**

Le Maire,
Valérie ARNAVON

Le Maire,



La présente décision est transmise au représentant de l'État conformément aux articles L.2131-1 et 2 du code général des collectivités territoriales.